

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°023

OBJET : CONCESSION DE SERVICE DE MOBILIER URBAIN, DE SUPPORT DE L'INFORMATION MUNICIPALE ET D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411-3,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L. 3131-5,

Vu la délibération n°16 du 18 novembre 2021 portant approbation du contrat de concession de service public et de ses annexes entre la société Philippe VEDIAUD Publicité et la Commune de Carcassonne à compter de sa notification et autorisant la signature du contrat de concession,

Vu le compte – rendu de la Société « Philippe VEDIAUD », pour la période 2025

Considérant que le compte-rendu d'activités a été adressé dans les délais à la Ville le 26/05/ 2026, il est soumis à l'examen du Conseil Municipal,

Considérant le Rapport d'activités Annuel 2025, produit par la Société « Philippe VEDIAUD », dans le cadre de la concession de service public de mobilier urbain, de support de l'information municipale et d'affichage publicitaire, ci-annexé,

La Ville de Carcassonne a confié à la Société « Philippe VEDIAUD » le soin d'assurer la prise en charge des missions de service liées à l'exploitation du service de mobilier urbain, de supports de l'information municipale et d'affichage publicitaire et non publicitaire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) conclu pour 15 ans à compter du 16 décembre 2021.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport à l'autorité délégante afin de réaliser le bilan qualitatif et quantitatif des opérations afférentes à l'exécution de la délégation.

Le compte-rendu annuel 2025 comprenant conformément à l'article 28 du contrat de concession :

1. Les données générales relatives à l'exploitation du service.
2. Les données sur le patrimoine.

3. Les faits marquants et les recommandations.
4. Le compte d'exploitation détaillé de l'année 2025 précisant le prévisionnel pour 2026.
5. Les données financières et comptables à fournir dont notamment le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession.

Concernant le versement de la redevance à la collectivité prévue à l'article 22 du contrat, la commune a émis le titre de recettes n°0300014 d'un montant de 102 320.11 €HT soit 122 784.13 €TTC le 28 mai 2026 afin de demander le versement 2026 dû par le concessionnaire pour l'occupation du domaine public et l'exploitation des biens mobiliers

La concession correspond en 2025 à un chiffre d'affaires de 465 505 €

Le montant du CA de l'exploitation commerciale de l'affichage longue conservation (LC) s'élève à 80 449 € celui de l'affichage temporaire (AT) à 385 057 €

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activité 2025 ci-annexé produit par la Société « Philippe VEDIAUD ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32551-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026